

Délibération n°2024-28

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 08 AVRIL 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Présentation du rapport social unique 2022

L'an deux mil vingt-quatre et le huit du mois d'avril à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri-Jean THEBAULT, 1^{er} Vice-Président (le Président, Éric SOULES, étant malade).

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 20.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Yves MANCIET, et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Jean-Marie DUBROCA, Dominique HARDY, Daniel MAIA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT (Président de séance).

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Monsieur Éric SOULES remplacé par Monsieur Yves MANCIET,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Daniel ANTAGNAC remplacé par Monsieur Daniel MAIA, Monsieur Philippe CUBILIER remplacé par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 5.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Vincent LOUBERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Jérôme CLAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 26 mars 2024



Délibération n°2024-28

Objet : Présentation du rapport social unique 2022

Monsieur le 1^{er} Vice-Président (le Président Éric SOULES étant malade) précise à ses collègues que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose la présentation du rapport social unique au Comité syndical, après présentation au Comité Social Territorial. Celle-ci a eu lieu le 26 mars 2024.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président leur présente le rapport social unique 2022, avec, pour mémoire, les résultats du rapport 2021 et pour comparaison les chiffres d'un groupe de communes gérées par le CDG 40.

Il précise que les effectifs sont appréciés au 31 décembre de l'année concernée.

Rapport social unique 2022

▪ Critères par statut :

Critères		2022		2021	
		Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Effectifs	Nombre	61	18	62	23
	Variation	-1.6%	-21.74%		
	Nombre Arrivées	36		36	
	Nombre Départs	24		24	
Equivalent temps plein rémunéré	Nombre	60.08	18.19 Et 2.05 saisonniers	57.69	17.35 Et 2.59 saisonniers
Caractéristiques des agents permanents	Filière adm.	10%	0%	11%	0%
	Filière techn.	90%	100%	89%	100%
	Homme	84 %	89%	85%	83%
	Femme	16%	11%	15%	17%
	Temps complet	98%	100%	94%	4%
	Temps non complet	2%	0%	6%	96%
	Temps partiel	0%	0%	0%	0%
Age moyen	Par statut	48.65 ans	38.89 ans	47.90 ans	39.02 ans
	Ensemble personnel	46.42 ans		45.50 ans	
Rémunération	Part régime indemnitaire	18.83%	5.48%	21.28%	6.91%
	Ensemble personnel	16.27%		18.59%	

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

- 48% d'agents relèvent de la filière technique,
- L'âge moyen est de 47 ans
- La part du régime indemnitaire représente 7.78%



▪ Critères par catégorie :

Critères		2022			Pour mémoire 2021		
		A	B	C	A	B	C
Effectifs		1%	6%	93%	1%	6%	93%
Equivalent temps plein rémunéré	Nombre	1	5.04	72.23	1	4.87	69.17
Rémunération	Part régime indemnitaire fonctionnaires	19%	21%	19%	19%	20%	22%
	Part régime indemnitaire contractuels	0%	21%	4%	0%	31%	6%

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

		A	B	C
Rémunération	Part régime indemnitaire fonctionnaires	17%	11%	6%
	Part régime indemnitaire contractuels	16%	13%	3%

▪ Principaux cadres d'emplois :

	2022	Pour mémoire 2021
Adjoints techniques :	75%	74%
Agents de maîtrise :	11%	12%
Adjoints administratifs :	6%	7%
Techniciens :	6%	6%
Attachés :	1%	1%

▪ Positions particulières :

1 agent en disponibilité et 2 en renouvellement de disponibilité

1 agent en disponibilité et 1 en renouvellement

1 agent mis en disponibilité d'office

1 agent mis en disponibilité d'office

▪ Mouvements de personnel :

Causes de départ :	2022	Pour mémoire 2021
Fin de contrat remplaçants :	75%	80%
Départ à la retraite :	4%	0%
Mise en disponibilité :	4%	8%
Détachement :	0%	4%
Mutation :	8%	4%



- Démission : 8% 4%

Modes d'arrivée :

- Remplacements (contractuels) : 94%
- Recrutement direct : 3% 6%
- Réintégration et retour : 3% 0%

▪ Evolution professionnelle :

En 2022, tout comme en 2021, **aucun agent** n'a bénéficié de promotion interne, ni d'accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle. **Aucun agent** n'a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel.

En 2022, on comptabilise **48** avancements d'échelon (19 en 2021) et 5 avancements de grade (10 en 2021).

▪ Sanctions disciplinaires :

En 2022, **2 sanctions du 1^{er} groupe** ont été prononcées à l'encontre de titulaires. Pour mémoire en 2021, aucune sanction n'avait été prononcée.

▪ Assurance chômage :

Le SIVOM adhère au régime général d'assurance chômage pour ses agents contractuels.

▪ Charges de personnel :

Rémunérations	2022	Pour mémoire 2021
Montant charges de personnel	3 378 114 €	3 181 520 €
% charges de personnel/Budget de fonctionnement	37.74%	36.36%
Montant heures supplémentaires et complémentaires	64 877 €	171 421 €

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

Les charges de personnel représentent 40.19% du budget de fonctionnement

▪ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré :

Filières	2022			Pour mémoire 2021		
	A	B	C	A	B	C
Administrative fonctionnaires	5	0	30 284 €	5	0	29 363 €
Technique fonctionnaires	0	38 504 €	30 054 €	0	37 155 €	28 793 €
Technique contractuels	0	0	24 001 €	0	5	22 754 €



S = secret car moins de 2 agents concernés.

■ Absences :

		2022		Pour mémoire 2021	
		Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
Absentéisme compressible (maladie ordinaire et accidents du travail)	Taux	10.22%	0.68%	11.05%	0.91%
Absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	Taux	11.86%	0.68%	14.27%	0.91%
Absentéisme global (y compris maternité, paternité, autre)	Taux	11.88%	0.68%	14.27%	0.91%
	Ensemble du personnel	9.33%		10.66%	
Accidents de travail	Nombre	14		19	
Durée moyenne d'absence consécutive par accident de travail	Nombre	106 jours		59 jours	

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

Taux d'absentéisme global : 6.54%

Durée moyenne d'absence consécutive par accident de travail : 58 jours

■ Handicap :

En 2022, le SIVOM compte 4 travailleurs handicapés fonctionnaires, de catégorie C. En 2021, il y en avait 6.

■ Prévention et risques professionnels :

1 conseiller de prévention et 2 assistants de prévention.

Document unique mis à jour fin 2022.

■ Formation :

65.8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour (30.6% en 2021), soit 114 jours de formation (106 en 2021) répartis entre le CNFPT pour 31%, les autres organismes pour 46% et 23% en interne.



2% ont été effectués par des agents de catégorie A, 7% par des agents de catégorie B et 91% par des agents de catégorie C.

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 1.5 jour (1.2 jour en 2021).

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

28% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : 1.1 jour

▪ **Action sociale et protection sociale complémentaire :**

Le SIVOM adhère au CNAS pour les agents fonctionnaires et les contractuels de plus de 6 mois, actifs.

Le SIVOM participe aux contrats de santé et de prévoyance labellisés –

- Prévoyance : Dépenses 2022 : 10 298 € (10 045 € en 2021) – Montant moyen annuel par bénéficiaire : 234 € (223 € en 2021).
- Santé : Dépenses 2022 : 4 215 € (0 € en 2021) – Montant moyen annuel par bénéficiaire : 145 €

Comparaison avec un groupe de collectivités gérées par le CDG (retour du RSU : 59%)

Montant moyen annuel par bénéficiaire : Prévoyance : 214 € – Santé : 245 €

▪ **Relations sociales :**

Aucun jour de grève recensé en 2022, comme en 2021.

4 réunions du Comité Technique et 2 du CHSCT en 2022. (6 réunions du Comité Technique et 2 du CHSCT.

Le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport social unique 2022, tel que présenté par Monsieur le 1^{er} Vice-Président

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Henri-Jean THEBAULT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.